

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 9 avril 2018

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 9 avril 2018, à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents :           Mme Lyna Bouchard  
                                  M. André Boillat  
                                  Mme Sonia Gauthier  
                                  Mme Édith Lalancette  
                                  M. André Côté  
                                  Mme Louise de Launière

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Nadia Cloutier-St-Pierre, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no  
3979-04-18

**Adoption de l'ordre du jour**

**Mot de bienvenue**

**Adoption de l'ordre du jour**

**Déclaration des conflits d'intérêts**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018**

**1. Comptabilité**

- 1.1. Présentation du rapport financier pour l'exercice 2017
- 1.2. Ratification des comptes
- 1.3. Autorisation de paiement des heures de réunion de la directrice générale
- 1.4. Processus d'appel d'offre pour le renouvellement du contrat de vérification financière pour les exercices financier 2018-2019-2020
- 1.5. Paiement de la première facture à DIGICOM pour les tours de communications
- 1.6. Paiement de la facture de MSH
- 1.7. Paiement de la facture de Groupe Ultima

**2. Greffe**

- 2.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 2.2. Avis de motion et présentation du projet de règlement de publication des avis et des règlements
- 2.3. Avis de motion du projet de règlement sur la gestion contractuelle

- 2.4. Avis de motion et présentation du projet de règlement S.Q. 17-03.1 concernant les nuisances
3. **Sécurité civile**
  - 3.1. Renouvellement et mise à jour du plan de mesures d'urgence
  - 3.2. Paiement de la facture de la sécurité publique pour l'entente de services pour l'année 2018
4. **Évaluation**
  - 4.1. Autorisation à l'évaluateur de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour les années 2019-2020-2021
5. **Infrastructure**
  - 5.1. Acceptation du dépôt de la version finale du Plan d'intervention pour renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et de chaussée
  - 5.2. Acceptation du dépôt du rapport technique d'ingénierie conceptuelle de Norda Stelo concernant l'assainissement des eaux usées
6. **Tourisme**
  - 6.1. Sentier VHR de raccordement du lac Mathieu au village
  - 6.2. Travaux du sentier de raccordement VHR (secteur rivière aux rats)
7. **Fonds de la Ruralité et Fonds territorial**
  - 7.1. Projet 2017 non terminés
  - 7.2. Dépôt de la priorisation des projets 2018
8. **Organismes**
  - 8.1. Soutien administratif pour les comité et organismes
  - 8.2. 2<sup>e</sup> versement de la subvention municipale pour le relais motoneige
9. **Affaires nouvelles**
10. **Période de question**
11. **Levé de la rencontre**

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que le sujet « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

**Déclaration des conflits d'intérêts**  
Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

**Résolution no  
3980-04-18**

**Adoption du procès-verbal de la session du 5 mars 2018**

Attendu que les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 26 mars, la copie du procès-verbal de la session du 5 mars, annulée dû à l'absence de quorum

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 5 mars 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Résolution no  
3981-04-18**

**Adoption du procès-verbal de la session du 13 mars 2018**

Attendu que les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 26 mars, la copie du procès-verbal de la session du 13 mars 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 13 mars 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Comptabilité**

**Résolution no  
3982-04-18**

**Présentation et dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017**

Considérant le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, présenté par M. Sylvain Gravel CPA, vérificateur des livres de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette;

Considérant les détails suivants :

**Année 2017**

**Fonctionnement**

**Revenus**

Revenus de fonctionnement :	395 352.00 \$
Revenus d'investissements :	41 416.00

**Charges**

Dépenses de fonctionnement :	(417 550.00)
------------------------------	--------------

---

Excédent (déficit) de l'exercice :	19 218.00 \$
------------------------------------	--------------

<i>Moins : revenus d'investissements</i>	<i>(41 416.00 \$)</i>
--	-----------------------

---

<b>Excédent (déficit) de fonctionnement :</b>	<b>(22 198.00 \$)</b>
---	-----------------------

**Investissements**

Amortissement des immobilisations:	52 982.00 \$
Financement des activités d'investissement	(51 563.00)

**Affectations**

Activités d'investissement :	(30 784.00)	
Exédent (déficit) accumulé		51 563.00
<b>Excédent (déficit) d'investissement :</b>		<b>22 198.00 \$</b>

**Résultat de l'exercice :****0.00\$**

État de la dette à long terme :	3 750 000.00 \$
---------------------------------	-----------------

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette confirme avoir pris connaissance du rapport financier de l'exercice 2017 et autorise la directrice générale à signer ledit rapport.

ADOPTÉE

Résolution no  
 3983-04-18

**Ratification des comptes**

Comptes déjà payés au 1er avril 2018			
N° chèque	Bénéficiaire	Montant	Date Chèque
901	Daniel Tremblay	105.84	2018-03-15
902	Garma impression	241.45	2018-03-15
903	Gobeil Équipement	45.88	2018-03-15
904	Librairie Centrale LTEE	93.27	2018-03-15
905	Librairie Myrtille	77.81	2018-03-15
906	Mégaburo	4 995.55	2018-03-15
907	SaniDan	67.10	2018-03-15
908	Ville de Dolbeau-Mistassini	542.31	2018-03-15
909	MRC DE MARIA-CHAPDELAINE	2 792.00	2018-03-15
910	Dufour & frères inc.	13 980.06	2018-03-15
911	Jean-Yves Bouchard Urbaniste	714.57	2018-03-15
912	MSH Planification et gestion de projet	10 433.98	2018-03-15
913	Tourisme Saguenay Lac St Jean	270.13	2018-03-15
914	MRC DE MARIA-CHAPDELAINE	285.60	2018-03-26
paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	562.95	2018-03-22
PA 07-03-2018	Raphael Langevin	30.00	2018-03-07
PA 15-03-2018	Groupe Ultima inc.	214.00	2018-03-15
PA 15-03-2018	Hydro Québec 715	2 887.34	2018-03-15
PA 15-03-2018	Rénomax	45.27	2018-03-15

PA 15-03-2018	Solugaz	608.26	2018-03-15
pa 21-03-2017	Raphael Langevin	435.12	2018-03-21
pa 27-03-2018	Hydro-Québec 772	128.60	2018-03-01
pa 27-03-2017	Hydro-Québec 475	356.19	2018-03-01
PA 27-03-2018	Hydro-Québec 533	1 194.71	2018-03-01
PA 27-03-2018	Hydro Québec 715	2 024.18	2018-03-19
PA 27-03-2018	Hydro-Québec 657	1 304.32	2018-03-12
paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	503.43	2018-03-01
paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	533.18	2018-03-08
paiement direct	LANGEVIN, Raphael	591.34	2018-03-08
paiement direct	LANGEVIN, Raphael	488.43	2018-03-08
paiement direct	Raphael Langevin	247.20	2018-03-13
paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	562.95	2018-03-15
paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	81.90	2018-03-15
paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	562.95	2018-03-29
PPA 11-04-2018	Xplornet	68.96	2018-03-21

**Total déjà payés au 1<sup>er</sup> avril**

**48 076.83**

**Comptes à payer au 1er avril 2018**

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Bell canada	Téléphonie	212.56 \$
Chauffage Yves Gagné	Ent. Rép.	985.57 \$
Comptoir postal de St-eugène	Frais de poste	80.50 \$
Fédération Québécoise des muni	Formation élus	1 011.78 \$
Gaz expert	ent. Rep	405.77 \$
Isolation Fortin	dégeler ponceaux	649.62 \$
L. Demers et fils	Ent. Rep chalet des loisirs	26.43 \$
Librairie centrale	fournitures de bureau	29.88 \$
Louise de Launière	Frais de déplacement	26.88 \$
Maxxam Analytique	analyse eau potable	103.48 \$
Mégabureau	photocopies	64.10 \$
Nadia Cloutier-St-Pierre	repas, fournitures de bureau, frais de poste	65.49 \$
Postes canada	frais de postes	24.07 \$
Produits Audet et Lépine	fournitures relais	86.41 \$
Refuge Animal	license de chien	175.00 \$
Rénomax	Ent. Rép. Chalet + édifice	905.59 \$

SBL avocats	entente de service avocat	229.96 \$
Solugaz	propane relais motoneige	780.71 \$
Ville Dolbeau-Mistasisni	Echantillon eau potable	91.98 \$
Xplorennet	internet relais	68.96 \$
<b>Total à payer</b>		<b>6 024.74 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard  
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la liste des comptes à payer et celle des comptes déjà payés soient acceptées telle que rédigées;

Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

ADOPTÉE

**Résolution no  
 3984-04-18**

**Approbation et paiement des heures de réunion à la directrice générale**

Attendu que la directrice générale, a déposé le rapport de ses heures de réunion pour approbation et pour autorisation de paiement;

Attendu qu'en mars 2018, la directrice générale a effectué quatre heures (4.00) heures de réunion;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Boillat  
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal approuve le dépôt du rapport des heures de réunion de la directrice générale et autorise le paiement de ces heures et;

Que dorénavant, la directrice informe le conseil municipal du suivi cumulatif du nombre d'heures de réunions.

ADOPTÉE

**Résolution no  
 3985-04-18**

**Processus d'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de vérification financière pour les exercices financiers 2018-2019-2020**

Considérant que le contrat de vérification financière n'était valide que pour les exercices financiers 2015-2016-2017;

Considérant que la municipalité doit faire effectuer sa vérification financière annuelle par un Auditeur externe;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à débiter les démarches d'appel d'offres sur invitation, pour le contrat de vérification financière des exercices 2018 et 2019 présentant une troisième année optionnelle.

ADOPTÉE

**Résolution no  
3986-04-18**

**Premier paiement à Digicom**

Considérant que l'entreprise Digicom exige le paiement d'au moins 50% du contrat initial afin de poursuivre les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal accepte les factures de l'entreprise Digicom, portant les numéros 714648 et 714650, chacune d'un montant de quatorze mille huit cent vingt-cinq dollars (\$ 14 825.00) + taxes applicables pour l'aménagement des tours de communication dans le secteur du lac Mathieu et;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer un paiement équivalent à 50% du coût total du projet et d'émettre le chèque à l'ordre de Digicom, pour un montant total de \$ 17 045.04 \$

Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

ADOPTÉE

**Résolution no  
3987-04-18**

**Paiement de la facture 450 du groupe MSH**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal accepte la facture de MSH Planification et gestion de projets, portant le numéro 450 et d'un montant de trois mille vingt-cinq dollars (\$ 3 025.00) + taxes applicables, représentant 25% du projet de réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout et de la chaussée et;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement final et d'émettre le chèque à MSH Planification et gestion de projets, au montant total de \$ 3 477.99.

Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

ADOPTÉE

**Résolution no  
3988-04-18**

**Paiement de la facture du groupe Ultima**

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal accepte la facture du groupe Ultima, portant le numéro 579120 et d'un montant de douze mille sept cent cinquante-deux (\$ 12 750.00), pour le renouvellement du contrat d'assurances de la municipalité et;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement et d'émettre le chèque à l'ordre de groupe Ultima au montant total de \$ 12 750.00.

Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

ADOPTÉE

**Avis de motion**

**Greffe**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement– Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**Présentation**

Ce projet de règlement a pour objet d'établir un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et de remplacer le règlement 160-16, portant sur le même sujet

**Avis de motion** est donné par Louise de Launière, conseillère, que le projet de règlement, sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure

**Avis de motion**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement– Sur les modalités de publication**

**Présentation**

Ce projet de règlement a pour objet d'établir les modalités de publication des avis publics, des appels d'offres, des procès-verbaux et des règlements de la municipalité



**Avis de motion** est donné par Édith Lalancette, conseillère, que le projet de règlement, sur les modalités de publication sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**Avis de motion**

**Avis de motion pour le projet de règlement– Sur la gestion contractuelle**

**Avis de motion** est donné par André Boillat, conseillère, que le projet de règlement sur la gestion contractuelle sera soumis pour présentation et adoption lors d'une séance ultérieure

**Avis de motion**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement (S.Q. 17-03) Concernant les nuisances**

**Présentation**

Le projet de règlement a pour objet de modifier l'article 6 du règlement 168-17 (S.Q. 17-03) concernant les nuisances

**Avis de motion** est donné par Édith Lalancette, conseillère, que le projet de règlement, (S.Q. 17-03) concernant les nuisances sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**Ressources humaines**

**Offre de service en accompagnement en ressources humaines**

Tel que demandé par les membres du conseil municipal, Mme Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale, a effectué des démarches afin d'obtenir de l'aide pour le recrutement du futur chargé de projet pour la station récréotouristique Aventure du 49<sup>e</sup>. La firme Raymond Chabot Grant Thornton, a proposé une offre de service évaluée à 1525\$ + taxes applicable (offre basée sur un taux horaire à 150\$/h pour environ 9h de services professionnels). Après réflexion, les membres du conseils présents s'entendent pour dire que l'offre de services est trop dispendieuse et préfèrent effectuer les démarches sans cette aide.

**Sécurité civile**

**Résolution  
3989-04-18**

**Renouvellement du plan de mesures d'urgence**

Considérant que le plan de mesures d'urgence de la municipalité doit être renouveler et qu'une mise à jour s'impose;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de renouveler son plan de mesures d'urgence et nomme la directrice générale en charge du dossier. Celle-ci est

autorisée à effectuer toutes les démarches requises pour effectuer la mise à jour du plan de mesures d'urgence.

ADOPTÉE

**Résolution no  
3990-04-18**

**Paiement de la facture de la sécurité publique pour l'entente de services 2018 (SQ)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal accepte la facture de la Sécurité publique du Québec, portant le numéro 101328 et d'un montant de dix mille sept cent cinquante-cinq (\$ 10 755.00), pour le renouvellement du contrat de la Sureté du Québec. Cette facture est payable en deux versements, un pour le 30 juin 2018 et le deuxième pour le 31 octobre 2018 et;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer les paiements et d'émettre les chèques à l'ordre du Ministre des Finances, au montant de \$ 5 377.00 et \$ 5 378.00 pour l'entente de services de sécurité publique.

Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

ADOPTÉE

### Évaluation

**Résolution  
3991-04-18**

**Autorisation à l'évaluateur de procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour les années 2019-2020-2021**

Considérant le règlement sur le rôle d'évaluation foncière de la loi sur la fiscalité municipale (F-2.1 r. 13);

Considérant la recommandation faite par Cévimec BTF, évaluateur mandaté par la MRC de Maria-Chapdelaine de procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour les années 2019-2020-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise l'évaluation Cevimec BTF à procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour les années 2019-2020-2021.

ADOPTÉE

**Résolution  
3992-04-18**

**Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout et de la chaussée**

Considérant que le projet de Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a reçu un accord de principe, avec commentaires, par la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport final daté de février 2018 concernant le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

Considérant que des investissements sont nécessaires pour le renouvellement de conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées en raison de l'état de ces dernières;

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada mettent à la disposition de la municipalité des programmes d'aide financière pour le renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et des chaussées;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal accepte de mettre en œuvre les recommandations du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées en tenant compte de la capacité d'investissement de la Municipalité et des différents programmes d'aide financière qui seront mis en place par les gouvernements du Québec et du Canada au cours des prochaines années et :

Que la directrice générale soit autorisée à transmettre une copie de la présente résolution et du Plan d'Intervention à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE

**Résolution  
3993-04-18**

**Note technique sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées**

Considérant que la municipalité accuse réception de la note technique sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées, daté du 2 mars 2018 remis par Norda Stelo;

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal accepte le dépôt de la note technique sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées, et confirme qu'il en a pris connaissance.

**Sentier VHR de raccordement entre la Passerelle du 49<sup>e</sup> et le noyau villageois.**

Mme Louise de Launière, conseillère, soulève la pertinence de raccorder le noyau villageois au sentier de la Passerelle du 49<sup>e</sup>. Après analyse, il y a possibilité de deux options :

**Option 1 :** Emprunter le rang Saint-Charles, jusqu'au sentier

**Option 2 :** Emprunter une partie du rang Sainte-Anne jusqu'au chalet des loisirs.

La directrice générale mentionne que les deux options peuvent présenter des avantages et des inconvénients et que tout l'aspect législatif doit être considéré avant la prise de décision, soit, la réglementation municipale en vigueur qui n'autorise pas le partage de la route avec les véhicules hors route, ainsi que l'obtention de droits de passage en terrain privé qui est à envisager. Il y a pertinence d'effectuer une caractérisation des lieux afin de relever tous les travaux d'aménagement à effectuer pour réaliser le sentier de raccordement. Aucune décision n'est prise pour l'instant. La décision sera reportée lors d'une séance ultérieure.

**Résolution  
3994-04-18**

### **Sentier VHR de raccordement entre la Passerelle du 49<sup>e</sup> et le rang Saint-Joseph**

#### **Suivi**

La directrice générale informe que la municipalité est toujours en attente d'obtention de l'autorisation d'utilisation du territoire publique;

Considérant la nature des travaux d'aménagements forestiers pour la réalisation du sentier;

Considérant le mandat Corporation de gestion forestière de Notre-Dame-de-Lorette, soit la contribution au milieu par le biais de ses activités ou des revenus générés par ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette mandate la Corporation de gestion forestière de Notre-Dame-de-Lorette pour la réalisation des travaux d'aménagement pour le sentier VHR de raccordement entre la Passerelle du 49<sup>e</sup> et le rang Saint-Joseph et autorise ladite corporation à débiter les travaux dès l'obtention de l'autorisation du ministère concerné.

ADOPTÉE

**Résolution  
3995-04-18**

### **Suivi du fonds de la Ruralité et priorisation des projets du milieu et projection d'utilisation du fonds Participatif**

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette confirme avoir pris connaissance de la liste des projets en cours en lien avec le fonds de la Ruralité 2017 et approuve la liste de la priorisation des projets pour 2018 en lien avec le fonds Participatif.

### **Ruralité 2017                      Projets en cours et payer**

Les projets ayant fait l'objet d'une demande dans le fonds de la Ruralité en 2017 sont les suivants :

- **Activités de loisirs**  
Promoteur : municipalité de Notre-Dame-de-Lorette  
Montant demandé : 600.00 \$    Coût total de projet : 7025.00\$  
Statut : projet en cours de réalisation
- **Affiche pour l'épicerie**  
Promoteur : CDE de Notre-Dame-de-Lorette  
Montant demandé : 1000.00 \$    Coût total de projet : 1500.00 \$  
Statut : projet en cours de réalisation
- **Fête Nationale**  
Promoteur : CDE de Notre-Dame-de-Lorette  
Montant demandé : 1000.00 \$    Coût total de projet : 5 687.84 \$  
Statut : Projet fini, reddition de comptes manquante
- **Sentier d'hébertisme phase 2**  
Promoteur : CDE de Notre-Dame-de-Lorette  
Montant demandé : 1250.00 \$    Coût total de projet : 3000.00 \$  
Statut : Projet en cours

### **Liste de priorisation des projets pour le fonds participatif territorial 2018**

Lors de la rencontre de priorisation des projets pour l'année 2018, les projets qui ont été jugés prioritaires sont les suivants :

- **Festival du bucheron et fête de la famille**  
Promoteur : Festival du bucheron  
Montant demandé : 1000.00 \$

- **Planification touristique au lac Mathieu (Sentier d'hébertisme)**

Promoteur : CDE de Notre-Dame-de-Lorette

Montant demandé : 6000.00 \$

- **Fête de la pêche**

Promoteur : CDE de Notre-Dame-de-Lorette

Montant demandé : 500.00 \$

- **Fête de Noël**

Promoteur : Comité Artisanal

Montant demandé : 500.00 \$

ADOPTÉE

### Organismes

**Résolution  
3996-04-18**

#### **Soutien administratif pour les comités et organismes du milieu**

Considérant la demande de certains organismes du milieu a bénéficier d'un soutien administratif provenant de la municipalité;

Considérant la volonté du conseil municipal à soutenir les organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte d'offrir le soutien administratif aux organismes qui en font la demande, et ce, par l'entremise des ressources humaines de la municipalité, présentement à l'emploi et selon le tarif suivant

Organisme municipal et communautaire : 15.00\$ / h  
(ex : comités, associations de citoyens, festival)

Organisme corporatif : 28.00\$ / h  
(ex : corporation forestière)

ADOPTÉE

**Résolution  
3997-04-18**

#### **Deuxième versement de la subvention au comité de développement pour l'opération du relais motoneige**

Considérant la résolution 3932-01-18 concernant l'entente pour l'opération du relais motoneige;

Considérant que la municipalité a versé en janvier la première partie de la subvention, soit 9 000.00\$ pour une aide accordée de 16 000.00 \$;

Considérant que le comité de développement a fait la demande afin de recevoir la deuxième partie de la subvention soit 7 000.00\$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre le chèque de 7000.00 \$ à l'ordre du Comité de Développement économique de Notre-Dame-de-Lorette pour le deuxième versement de la subvention pour l'opération du relais de motoneige.

ADOPTÉE

### **Affaires nouvelles**

#### **Tour de communication pour les ondes cellulaires**

Des discussions ont lieu concernant les ondes cellulaires sur le territoire qui sont inexistantes ou presque. Le conseil municipal croit qu'il serait pertinent d'améliorer la situation et demande à la directrice générale d'effectuer certaines recherches afin de connaître les options possibles.

#### **Site web**

Le site web de la municipalité présente quelques lacunes, notamment au niveau de l'accessibilité et du référencement à partir de différents moteurs de recherche. Le conseil municipal demande à la directrice générale de s'informer sur les coûts et les démarches à effectuer afin de rendre le site web plus accessible.

**Résolution  
3998-04-18**

#### **CPTAQ – M. Eric Perreault et Mme Lyna Bouchard (Domaine l'Orée des bois)**

Après avoir expliqué le dossier, Mme Lyna Bouchard, se retire de la discussion.

Considérant la demande à la CPTAQ, déposée par M. Eric Perreault et Mme Lyna Bouchard afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le projet demeure dans une axe agricole considérant le volet agrotouristique des entreprises agricoles.

Considérant que l'entreprise Domaine de l'Orée des bois, œuvre dans le secteur agricole volet agrotouristique, que ce domaine requiert d'autant plus des activités diversifiées telles que l'hébergement et des activités en lien, et que ce dernier constitue un axe important de développement et de maintien de l'activité agricole;

Considérant que l'utilisation prévue, visera à bonifier et diversifier les services agrotouristiques offerts à leur clientèle et contribuera ainsi à promouvoir l'agriculture en milieu rural;

Considérant que l'entreprise Domaine de l'Orée des bois est un exemple de développement économique local;

Considérant que le projet du Domaine de l'Orée des bois ne vient pas à l'encontre de la réglementation municipale en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le conseil municipal appuie la démarche de M. Eric Perreault et de Mme Lyna Bouchard dans leur demande à la CPTAQ pour une utilisation du territoire agricole à d'autres fins que l'agriculture.

**ADOPTÉE**

**Période de question**

Aucune question n'est soulevée.

**Levée de la rencontre**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la rencontre soit levée à vingt-et-une heures quarante-cinq minutes (21h45).

**ADOPTÉE.**

**Résolution  
3999-04-18**

---

Daniel Tremblay, maire

---

Nadia Cloutier-St-Pierre,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.